



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2123

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2123**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Meyzieu

objet : **Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2009-0812 du 15 juin 2009 et n° 2010-1360 du 22 mars 2010, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme pour un montant de 1 014 000 € HT en dépenses et 205 000 € en recettes dans le cadre des études et premiers travaux d'optimisation à réaliser pour la mise en conformité de la station d'épuration de Meyzieu en référence à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU).

A l'issue des études, le programme complet des travaux à intervenir sur cette usine peut être finalisé.

Rappel du contexte

Depuis plusieurs années, la station d'épuration de Meyzieu est surchargée conduisant à un traitement peu efficace des effluents et à des rejets non-conformes vis-à-vis de la réglementation. C'est dans ce cadre que la station d'épuration de Meyzieu fait, aujourd'hui, l'objet d'une mise en demeure de la part du Préfet du Rhône avec obligation d'une mise en conformité avant la fin 2011 (arrêté préfectoral n° 2007-3982 du 5 juillet 2007), en référence à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Lyon a dû présenter un plan d'action en préfecture. Ce plan d'actions est basé sur la réalisation des opérations suivantes :

- opération 1 : mise en conformité :

- . opération 1A : pérennisation du physico-chimique,
- . opération 1B : aménagements complémentaires,

- opération 2 : modernisation / reconstruction de la station d'épuration :

- . cette opération n'est pas envisagée dans le cadre du présent mandat,

- opération 3 : modification du rejet de la station d'épuration - mise en place d'un diffuseur :

. opération sortant du cadre strict de la mise en conformité mais faisant suite à une demande de la Conférence des Maires.

Avancement du projet :

- Opération 1 : mise en conformité

. Opération 1A : travaux d'optimisation à court terme - injection de réactifs

Les ouvrages ont été mis en service en 2010. L'opération est, par conséquent, terminée.

. Opération 1B : aménagements permettant d'atteindre la conformité

Optimisation de l'existant : amélioration de l'étage biologique :

Le traitement biologique existant est actuellement surchargé en raison d'un volume de matériau présent dans les cellules inférieure d'environ 20 % par rapport au nominal. De manière à gagner en performances sur cet étage de traitement, il est aujourd'hui envisagé l'apport et la mise en place de nouveaux matériaux dans les filtres mais également des travaux de modification de certains équipements.

Ouvrages complémentaires permettant de mieux gérer le temps de pluie :

Les études de définition ont conduit à la nécessité de réaliser un certains nombres d'ouvrages complémentaires qui auront pour objectif de gérer au mieux le temps de pluie. Les aménagements comprendront notamment la mise en place d'un bassin d'orage d'une capacité de 3 000 mètres cubes et la création d'une filière de temps de pluie, constituée d'une décantation lamellaire avec injection de réactifs, permettant de traiter un débit de 700 mètres cubes par heure. Cette filière de temps de pluie sera précédée d'un étage de prétraitement.

L'ensemble des ouvrages sera intégré dans un bâtiment couvert et désodorisé.

Ce nouveau bâtiment, dont l'intégration paysagère est voulue soignée, comprendra également de nouveaux locaux d'exploitation qui viendront remplacer l'actuel bâtiment administratif qui sera démoli.

Il est à noter que ces travaux peuvent être assimilés à une première tranche visant à la modernisation à terme de la station d'épuration de Meyzieu. En effet, l'ensemble des aménagements seront pérennes et ont été conçus de manière à faciliter la réalisation de l'opération 2 qui aura notamment pour objectif la reconstruction du traitement biologique actuel.

Récapitulatif du budget global de l'opération 1

Le montant global de l'opération 1 s'élève à 8 350 000 € HT dont 6 925 000 € HT environ de travaux relatifs aux aménagements de gestion du temps de pluie et 550 000 € HT environ de travaux d'amélioration sur l'étage biologique actuel. Une subvention de l'Agence de l'eau est susceptible d'être attribuée pour ces travaux à hauteur de 885 000 €.

- Opération 3 : aménagement de l'ouvrage de rejet

Un projet technique a été établi à la demande de la conférence des Maires. Des études complémentaires sont cependant en cours afin de disposer de l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires. Un démarrage des travaux est aujourd'hui prévu fin 2011.

Le montant global de l'opération 2 s'élèverait à 700 000 € HT dont 618 000 € HT de travaux.

Synthèse des besoins complémentaires nécessaires au projet

Le montant global du projet s'élève à 9 200 000 € HT en dépenses. Le montant total des subventions attendues s'élève à 915 000 €. Compte tenu des individualisations déjà décidées, soit 1 014 000 € HT en dépenses et 205 000 € en recettes, il est proposé une individualisation complémentaire pour un montant de 8 186 000 € HT en dépenses et 710 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2007 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des opérations visant notamment à la mise en conformité de la station d'épuration de Meyzieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 1995 individualisée par délibérations n° 2009-0812 du 15 juin 2009 et n° 2010-1360 du 22 mars 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 8 186 000 € HT en dépenses et de 710 000 € en recettes, à la charge du budget annexe d'assainissement répartis selon l'échéancier suivant :

- 2 561 800 € HT en dépenses et 227 000 € en recettes pour 2011,
- 5 202 700 € HT en dépenses et 276 000 € en recettes pour 2012,
- 421 500 € HT en dépenses et 207 000 € en recettes pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 200 000 € HT en dépenses et à 915 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.